

Le Code civil

Doc 1 : Le Code civil (21 mars 1804)

Le Code civil est un recueil de plus de 2 000 articles qui réglementent les relations entre les individus : droit des personnes, propriété, transmission des biens, contrats. Il est applicable à tous les individus sur le territoire national.

Art. 9 Tout individu né en France d'un étranger pourra dans l'année qui suivra l'époque de sa majorité réclamer la qualité de français [...].

Art. 10 Tout enfant né d'un Français en pays étranger est français.

Art. 213 Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

Art. 229 Le mari pourra demander le divorce¹ pour cause d'adultère de la femme.

Art. 230 La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari, lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune.

Art. 372 L'enfant reste sous l'autorité de ses parents jusqu'à sa majorité.

Art. 373 Le père seul exerce cette autorité durant le mariage.

Art. 376 Si l'enfant a moins de seize ans, le père peut le faire emprisonner pendant un temps qui ne pourra excéder un mois.

Art. 544 La propriété est le droit de jouir et de disposer des biens de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou les règlements.

Art. 545 Nul ne peut être contraint de céder sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité.

Art. 1 781 Le maître² est cru sur son affirmation pour le paiement du salaire. »

¹ Avant la Révolution, le divorce était interdit.

² Le patron.



Doc 2 : La diffusion du Code civil en Europe

Doc 3 : Les articles premiers des Codes civils italien et français

CODICE CIVILE.

TITOLO PRELIMINARE.

Della Pubblicazione, degli Effetti e dell'Applicazione delle leggi in generale.

ARTICOLO PRIMO.

Le leggi hanno esecuzione in tutto il territorio italiano in forza della promulgazione fatta dal Re.

Sono osservate in qualunque parte del Regno dal momento in cui può esserne conosciuta la promulgazione.

La promulgazione fatta dal Re dovrà ritenersi conosciuta nel dipartimento, in cui risiederà il Governo, trascorso un giorno dopo quello della promulgazione; ed in ciascuno degli altri dipartimenti dopo lo stesso termine coll'aggiunta di altrettanti giorni, quante decine di

CODE CIVIL.

TITRE PRÉLIMINAIRE.

De la Publication, des Effets et de l'Application des lois en général.

ARTICLE PREMIER.

Les lois sont exécutoires dans tout le territoire français, en vertu de la promulgation qui en est faite par le Premier Consul.

Elles seront exécutées dans chaque partie de la République, du moment où la promulgation en pourra être connue.

La promulgation faite par le Premier Consul sera réputée connue dans le département où siégera le Gouvernement, un jour après celui de la promulgation; et dans chacun des autres départements, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois

Questions

Doc 1

- 1) Sur la nationalité : à quel article correspond le droit du sang, le droit du sol ? Justifiez.

- 2) Sur la famille : montrez que le père de famille a une place prépondérante.

- 3) De quel article de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen s'inspirent les articles 544 et 545 ?

- 4) Quelle inégalité révèle l'article 1781 ? Justifiez votre réponse.

5) Montrez que le Code civil établit l'égalité de tous devant la loi mais pas l'égalité des droits entre tous.

6) **Doc. 4 et 5** Dans quels pays Napoléon diffuse-t-il le Code civil ? Dans quelle partie de l'Europe se trouvent la plupart ?

7) **Doc. 5** À part la langue, quels mots différencient les deux codes ?

8) D'après vos connaissances quelle forme d'égalité le Code civil apporte-t-il aux sociétés européennes ? En quoi cela remet-il en question la société d'ordres ?

9) Quelle peut-être la conséquence pour l'Europe de l'extension du Code civil français ?
